

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE

AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT A. A. D. L

DIRECTION REGIONALE DE SETIF Sis à Cité 1014 logement Sétif

No Identification fiscale: 000016001405697 PROGRAMME DE LOGEMENTS LOCATION-VENTE 26me AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES (SUITE A UNE DECLARATION D'INFRUCTUOSITE)

N° 54/DRS/AADL/2025

En application des dispositions de la Loi Nº 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et le décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

L'AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT « AADL » - Direction Régionale de Sétif lance Un 26me Avis d'Appel d'Offre National Ouvert avec Exigence de Capacité Minimales (suite à une déclaration d'infructuosite) :

Projet: LA RÉALISATION DE 1000 LOGEMENTS LOCATION-VENTE EN TCE AVEC LOCAUX A USAGE COMMERCIAL, PROFESSIONNEL ET CONCIERGERIES Y COMPRIS LES TRAVAUX DE VIABILISATION « RESEAUX TERTIAIRES » SIS ENTRE LA COMMUNE D'OUED CHAABA ET LA COMMUNE DE BATNA, WILAYA DE BATNA, SITE 02. PROGRAMME LOGEMENTS LOCATION-VENTE AADL 03 TRANCHE 185 000/ ZONE 02

Le présent avis d'appel d'offre s'adresse aux entreprises publiques et privées remplissant les conditions d'éligibilité suivantes :

A) Capacités professionnelles :

-Ayant la qualification et classification professionnelle à la catégorie VI (Six) ou plus, qualifié en bâtiment comme activité principale en cours de validité. Et -Ayant qualification et classification professionnelle en Travaux publics ou Hydraulique en activité

secondaire à la catégorie IV (Quatre) ou plus en cours de validité.

B) Capacités financières Ayant un chiffre d'affaires cumulé des trois meilleurs bilans des cinq dernières années visés par les services des impôts (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) égale ou supérieur à 700 000 000,00 DA.

C) <u>Capacités techniques</u>: ayant les moyens humains et matériels suivant :

1/-Moyens humains: le soumissionnaire devra avoir minimum le personnel suivant :

- Un (01) Architecte ou ingénieur ou master dans le domaine du bâtiment, ayant une expérience supérieure ou égale à Trois (03) ans. - Un (01) Technicien supérieur ou plus en bâtiment, ayant une expérience supérieure ou égale à Trois

(03) ans. - Ou Un (01) Technicien supérieur ou plus en VRD, ou travaux publics ou hydraulique, ayant une

expérience supérieure ou égale à Trois (03) ans. Justifié par les pièces administratives et règlementaires y afférent à savoir : l'attestation d'affiliation CNAS

en cours de validité, CASNOS, diplômes, et le cas échéant fiches carrières pour justifier l'expérience. 2/-Moyens matériels: Le soumissionnaire doit avoir minimum les moyens suivants:

Trois (03) camions de 15 t ou plus.

Une (01) Centrale à Béton de 60 m3/h ou plus.

Deux (02) Grues fixes.

Deux (02) pelles mécaniques.

NB : La liste des moyens matériels de l'entreprise doit être appuyé par (Cartes grises et police d'assurances en cours de validité pour le matériel roulant et constat récent d'huissier de justice (daté de six (06) mois maximum à la date de dépôt des offres) et/ou un contrat leasing avec une banque pour le matériel non roulant.

3/-Références professionnelles : le soumissionnaire devra remplir l'une des conditions suivantes à savoir :

Un projet de 800 logements en un seul tenant.

Ou un cumul de projets de logements d'au moins 1000 logements en prenant en considération les projets de 250 logements ou plus. Ou deux projets d'équipement en totalité (TCE) de catégorie D ou plus.

Justifier par des attestations de bonne exécution ou d'exécution délivrée par des maîtres d'ouvrages publics, des projets réceptionnés durant les dix (10) dernières années (2016 à 2025).

Ces attestations doivent contenir les informations suivantes ou accompagné des documents ci-après : L'intitulé du projet

Le montant du projet

Délai de réalisation

à cet effet.

Date du procès-verbal provisoire ou définitif.

Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera rejetée systématiquement.

Le dossier de candidature ne peut être complété.

- Les pièces justifiant les conditions d'éligibilité ne doivent pas être présentes dans l'offre technique.

Le cahier des charges de l'appel d'offre sera retiré auprès de la Direction de l'Agence Régionale AADL Sétif sis à Cité 1014 logements-Sétif, contre la somme de Vingt Mille (20 000.00 DA), versée au niveau de la régie de la direction régionale Sétif non remboursable représentant les frais de la documentation contre la remise d'un reçu de paiement à joindre dans l'offre technique.

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat soumissionnaire ou son représentant désigné à cet effet sur présentation d'un extrait du registre de commerce ou une copie du certificat de qualification et de classification professionnelle Seuls les candidats qui auront retiré le cahier des charges, sont autorisés à participer à l'appel d'offres.

Conformément à l'article 47 de la loi N°23-12 du 05/08/2023 fixant les Règles Générales, relatives aux

marchés publics et l'article 67 du décret présidentiel nº 15 -247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière. Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que

la mention « dossier de candidature », « offre technique », « offre financière », selon le cas ;Ces enveloppes

sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - appel d'offres N°..... L'offre doit parvenir au service contractant à la date et au plus tard à l'heure limite de dépôt des offres. Aucune modification, rature, surcharge ou suppression sur le présent cahier des charges n'est admise. L'ensemble des pièces, devra être coté, paraphé, daté et signé par la personne physique ou morale habilitée

Les dossiers des offres doit être présenter conformément à l'article n°16 du Cahier des charges « instructions aux soumissionnaires »

Il est accordé aux soumissionnaires un délai de préparation des offres de Quinze (15) jours, il commence à courir à partir de la 1er publication de l'avis d'appel d'offres dans le BOMOP ou dans la presse écrite ou la presse électronique agrée. Le service contractant peut, quand les circonstances le justifient, proroger la durée de préparation des offres au moins trois jours avant la date limite de dépôt des offres. Dans ce cas, il en informe les candidats

par tout moyen. Le dépôt des offres s'effectue le dernier jour de la durée de préparation des offres, soit le Quinzième (15ème) jour au plus tard à 12h00. Cette date est tacitement reportée au premier jour ouvrable, au cas où

l. offre doit être déposée dans les délais requis à l'adresse ci-après : La Direction de l'Agence Régionale AADL Sétif Sis à Cité 1014 logements - Sétif.

LE REDACTEUR 27/10/2025

cette date coïncide avec un jour férié et/ou de repos hebdomadaire légal.

Les offres adressées par poste ne seront pas acceptées.

s'effectuera en une seule phase au siège du maitre de l'ouvrage indiqué ci-dessus en présence des soumissionnaires, le jour coıncidant avec la date de dépôt des offres sus-indiquée à Treize (13 h00) heurs. l'offre demeure valide pendant une période de Quatre Vingt Dix (90) jours augmentée de la durée de préparation des offres. Le présent avis tient lieu d'invitation aux soumissionnaires pour assister à l'ouverture des plis.

L'ouverture en séance publique des plis des dossiers de candidatures, des offres techniques et financières

ANEP:2525008698